

Image not found or type unknown



Acquisition d'un bien clé en main

Par **Astridus**, le **15/04/2019** à **21:28**

Bonjour, je viens de signer un contrat de réservation pour l'acquisition d'un appartement clé en main c'est-à-dire achevé. Tout en sachant que l'immeuble est livré cette semaine, l'agent immobilier par lequel je suis passé refuse de me le faire visiter. Est-ce normal ? Dois-je me méfier tout en sachant que j'ai un droit de rétractation de 10 jours ?

Par **Visiteur**, le **15/04/2019** à **22:01**

Bonjour

Si cet appartement est clé en main, c'est qu'il est terminé.

On vous doit cette visite avant signature définitive...

Un article sur le sujet

<https://www.consortium-immobilier.fr/guide/achat-vente/1/3/5/8/2/3/>